Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le 12/04/19
ID : 073-200041010-20190328-62_2019DEL-DE
n°2019-85

COEUR de SAVOIE communauté de communes

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 Mars 2019

L'AN DEUX MILLE DIX **NEUF** *le 28 Mars 2019, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 20 Mars 2019 s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélian en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63
Nombre de membres présents : 50
Nombre de membres votants : 56

Etaient Présents :
René AGUETTAZ, Carlo APPRATTI, Stéphanie BAILLY, Eric BARBIER, Marie-Claude BARBIER, Florence BARDELLI (suppléante), Michel BOUVIER, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Christine CARREL, Henri CARREL, Jean-François CLARAZ, Georges COMMUNAL, Christiane COMPAING, Sylvie COMPOIS, Eric COVAREL, Jean-Loup CREUX, Richard DECHAMPS-BERGER, Jean-François DUC, André DURAND, Marc DUPRAZ, Christiane FAVRE, Virgile FIELBARD, Sylviane FLORET, Bernard FRISON, Marc GIRARD, Romuald GIROD, Lionel GOUVERNEUR, Isabelle JARRIAND, Serge JOLY, Françoise LESTRAT (suppléante), Yannick LOGEROT, Jean-Claude MESTRALLET, Jean-Claude MONTBLANC, Yannick MUNIER, , Gilbert NAJAR, Yves PAVILLET, Maurice PICHON, Marie-Hélène PLAVERET (suppléante), Nathalie POMEON, Jean-Paul RATEL, Michel RAVIER, Bernard REVERDY (suppléant), Rémy SAINT-GERMAIN, Eric SANDRAZ, Béatrice SANTAIS, Sylvie SCHNEIDER, Michel SYMANZIK, Franck VILLAND, Joël VUILLARD.

Avaient donné pouvoir :
Christiane BRUNET donne pouvoir à Bernard REVERDY, Thierry DUFRENOY donne pouvoir à Christine CARREL ; Catherine GASCOIN donne pouvoir à Rémy SAINT-GERMAIN, Magalie GRANGEAT donne pouvoir à Gilbert NAJAR, Jean-Claude NICOLLE donne pouvoir à Jean-François DUC, Annie OLEI donne pouvoir à André DURAND.

Etaient absents et/ou excusés :
Antony AVOGADRO, Martine BANNAY-CODET, Régis BARBAZ, Hervé BENOIT, Eve BUEVOZ (représenté par Bernard REVERDY), Lucie BULLE, René DIJOUD, Denise MARTIN, Eugène MONTAY (représenté par Florence LESTRAT), Etienne PILARD (représenté par Marie-Hélène PLAVERET), Jacqueline SCHENKL (représentée par Florence BARDELLI).

62-2019 EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE PLAN CUMIN – APPROBATION DU RAPPORT DE CONCERTATION PUBLIQUE

Rapporteur : Jean-Claude MONTBLANC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2
Vu la délibération 110-2018 du 5 juillet 2018 prenant l'initiative de la zone d'aménagement concertée comme procédure d'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Plan Cumin et fixant les modalités de concertation publique,

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 073-200041010-20190328-62_2019DEL-DE

La concertation publique s'est déroulée du 11 décembre 2018 au 31 janvier 2019.
A l'issue de cette phase de concertation, l'autorité territoriale dresse un rapport au Conseil Communautaire des observations du public.
Les avis exprimés ont permis d'enrichir le projet, d'appeler la vigilance de la collectivité sur différents sujets et de conforter les objectifs poursuivis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de concertation publique joint en annexe en vue de la création de ZAC 2 Plan Cumin ;
- **CHARGE** la Présidente de poursuivre les études nécessaires à la création de ZAC 2 Plan Cumin.

AINSI DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

La Présidente,

Béatrice SANTAIS